

Le **SIAES** et l'**AGAP** (Association pour aider à l'étude et à l'enseignement du Grec et du latin dans la région d'Aix-Marseille et en Provence) entendent défendre l'enseignement des Lettres classiques et lutter contre la précarisation des professeurs de Lettres classiques qui pourraient prochainement être quasi systématiquement contraints de devoir compléter leur service sur un ou deux établissements si l'administration faisait le choix d'attribuer exclusivement à ces professeurs des enseignements de latin et de grec et de réserver l'enseignement du français aux seuls professeurs de Lettres modernes. Des suppressions de postes sont programmées dans certains secteurs. Le **SIAES** intervient auprès des services du Rectorat, conjointement à l'**AGAP**, pour qu'une attention particulière soit accordée par l'administration à la situation des enseignants actuellement menacés par un complément de service ou une mesure de carte scolaire.

Alors que le ministère publie urbi et orbi sa volonté de « revaloriser la filière littéraire », qu'il organise les **Rencontres autour des Langues et Cultures de l'Antiquité** intitulées *Langues anciennes, mondes modernes - Refonder l'enseignement du latin et du grec*, le statut et les conditions d'exercice des professeurs de Lettres classiques ne cessent de se détériorer.

Ainsi, pour pallier le manque de personnel et pour « redéployer les personnels » de façon plus « efficace », le rectorat aurait décidé qu'un professeur de Lettres classiques est uniquement un professeur de latin et de grec. Il devrait désormais « compléter » son service en Lettres modernes puisque l'enseignement de la langue, de la littérature et de la culture françaises ne ferait plus partie de ses compétences. Le rectorat semble donc considérer faussement qu'un professeur de Lettres classiques n'est pas professeur de français : c'est une violation sans précédent du statut et de la spécialité des professeurs de Lettres classiques. En effet, les « Lettres classiques » dont il est question sont toujours étudiées à égalité dans le cursus des étudiants en Lettres classiques pour avoir accès aux concours qui, jusqu'à la réforme que nous connaissons aujourd'hui, demandaient les mêmes compétences et connaissances dans les trois disciplines.

Cette nouvelle attaque contre une discipline déjà fort maltraitée par les chefs d'établissement et par l'institution est un galop d'essai : si nous ne réagissons pas, d'autres disciplines considérées comme « minoritaires* » verront leur statut modifié sans aucune explication ou raison objective, sinon celle de faire des économies de bouts de chandelles.

C'est pourquoi, les professeurs de Lettres classiques réclament la réalisation rapide des revendications suivantes :

- **La reconnaissance pleine et entière de leur statut et de leurs compétences en Lettres classiques**, c'est-à-dire en lettres grecques, latines et françaises à égalité. Réduire le champ de leur enseignement au latin et au grec est une atteinte inacceptable à leur statut, un mépris affiché pour les connaissances et les compétences particulières acquises au cours d'études longues et complètes et sanctionnées par des examens et concours qui ne le sont pas moins.
- **La considération et le respect dus à tous les professeurs et à tous les élèves** : ils veulent enseigner aux mêmes heures et dans les mêmes conditions que les professeurs de toutes les autres disciplines, sans mise à l'écart ou stigmatisation de leurs élèves.
- **L'application rigoureuse des horaires officiels, légaux et réglementaires** : un horaire disciplinaire est prévu et organisé en fonction d'un programme à accomplir, pas du nombre d'élèves dans un groupe, sauf si celui-ci est plus important que la norme.
- **L'accès libre et réel au choix du latin et du grec, aussi bien au collège qu'au lycée** : le numerus clausus plus ou moins officiel à l'entrée en cinquième doit être définitivement abandonné, la concurrence inique entre les options de langues doit disparaître, les langues anciennes doivent être obligatoires dans la filière littéraire en Première et en Terminale. Il semble d'ailleurs souhaitable d'autoriser un troisième enseignement d'exploration, puisque l'un des deux qui existent aujourd'hui est obligatoire (SES ou PFEG) afin de permettre à ceux qui le souhaitent de débiter une langue ancienne ou les deux à partir de la seconde.
- **La reconduction d'un horaire adéquat pour la littérature en Terminale** : il est regrettable que la filière littéraire le devienne de moins en moins puisque, d'une manière assez incohérente et pour faire des économies, la réforme prévoit un horaire de deux heures au lieu de quatre pour l'enseignement de la littérature en Terminale littéraire !

A.-M. CHAZAL

Professeuse de Lettres classiques - Présidente de l'AGAP-CNARELA

Association de défense du Latin et du Grec dans l'Académie d'Aix-Marseille et en Provence

MMSH 5 rue du Château de l'Horloge 13094 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

Courriel : agap@mmsch.univ-aix.fr Blog : <http://agap-cnarela.blogspot.com>

* Il faut indiquer, en ce qui concerne les Lettres classiques que, bien que ces disciplines soient essentiellement des options, elles sont enseignées à un total d'environ 539 000 élèves en 2010-2011, ce qui fait du latin la langue la plus enseignée en France juste derrière l'anglais, qui est obligatoire !